BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1541

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

328 899 042 RCS Nancy.
IPF 59.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5703396.00 EUR.
Adresse : 44, Boulevard de la Mothe, 54000 Nancy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Merci de bien indiquer toutes les mentions obligatoires prévues par l'article R236-2 du code de commerce Pour la société absorbante : IPF 69, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 20 063 452 euros ayant son siège social à Aix-en-Provence (13100) 855 rue René Descartes (329 393 797 RCS Aix-en-Provence) Pour la société absorbée : IPF 59, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 703 396 euros ayant son siège social à Nancy (54 000) 44 Boulevard de la Mothe (328 899 042 RCS Nancy) L'évaluation de l'actif et du passif : actif : 41 152 033 € passif : 230 021 € actif net : 40 922 012 € Le rapport d'échange des droits sociaux : il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. Le montant prévu de la prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 14 novembre 2024 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : au greffe du Tribunal de Commerce de Nancy le 15 novembre 2024 pour la société absorbée et au greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence le 15 novembre 2024 pour la société absorbante..